



METTRE EN OEUVRE UN PRÉ-VERGER (2 JOURS)

OBJECTIFS

Etre en mesure d'appréhender les aspects techniques et économiques pour la mise en oeuvre d'un pré-verger sur sa ferme.

PROGRAMME

Lundi 9 octobre

Comprendre les intérêts d'un pré-verger.

Introduction à l'agroforesterie et au pré-verger : Définition et intérêts de cette pratique.

Réaliser mon projet de pré-verger (caractérisation du projet).

- Préconisation pour l'implantation d'un verger : comment choisir, positionnement et organisation du pré-verger.
- Protection des arbres contre les animaux.
- Les aides à la conception d'un pré-verger et les acteurs.

Lundi 16 octobre

Être en mesure d'adapter la réalisation et l'entretien de son pré-verger en fonction de sa situation.

Le verger associé à l'élevage (conception du verger, intérêt comparés, méthode de plantation des arbres...).

Les éléments de l'environnement local pour son pré-verger (implantation, choix des espèces, investissement, restauration, valorisation économique).



Lundi 9 et lundi 16 octobre 2017



À Idrac-Respailles et l'Isle Bouzon (Gers - 32)

Intervenant : Frédéric COULON, chargé de projets Agriculture Périurbaine-Paysage-Agroforesterie.

Responsable de formation : Charleyne BARTHOMEUF

Responsable pédagogique : Anaïs SENAT

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION : Mettre en oeuvre un pré-verger.

DATES : Lundi 9 et Lundi 16 octobre 2017.

NOM :

PRENOM :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : **COMMUNE :**

TELEPHONE :

EMAIL :

DATE DE NAISSANCE (exigée par VIVEA) :

PRÉCISIONS SUR VOTRE STATUT :

- Chef d'exploitation Cotisant(e) solidaire
 Salarié(e) Porteur de projet
 Autre, précisez

J'autorise l'ADEAR 32 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.

J'ai pris connaissance des conditions générales.

Fait à Le

Signature :

VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

.....
.....
.....

Inscription :

Veuillez retourner le bulletin d'inscription accompagné d'un **chèque de caution de 20 euros avant le 25 septembre** à l'adresse suivante :



ADEAR 32 / Association pour le développement de l'emploi agricole et rural du Gers

1 rue Dupont de l'Eure

32000 Auch

Pour plus de renseignements, contactez nous au :

05 62 05 30 86 ou à contact@adear32.fr.



FORMATION PROFESSIONNELLE

METTRE EN OEUVRE UN PRÉ-VERGER

INFORMATIONS PRATIQUES :

Public

Agriculteurs et porteurs de projet.

Pré-requis

Aucun.

Lieu et horaires

9 octobre chez Maria Ruiz Bascaran à Idrac-Respailles et 16 octobre chez Daniel Carrie à l'Isle Bouzon. De 9h30 à 17h30.

Repas de midi

Repas pris sur place. Amenez un pique-nique à partager entre tous.

Coût et prises en charge

Coût de la formation : 420€. La totalité du coût de la formation peut être pris en charge par VIVEA pour les personnes éligibles (agriculteurs et porteurs de projet).

Salariés : Le coût de la formation peut être en partie pris en charge par le FAFSEA. Dans ce cas, nous consulter.

Porteurs de projet en phase d'installation : Les porteurs de projet peuvent bénéficier d'une prise en charge par le fonds VIVEA. Pour cela, une attestation d'éligibilité doit être demandée au "Point Accueil Installation" de la Chambre d'Agriculture de votre département.

Merci de joindre l'original de cette attestation à votre bulletin d'inscription.

Crédit d'impôt : Si vous êtes au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation vous pouvez bénéficier aussi d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.

Modalités :

- Une attestation de participation sera remis au stagiaire à la fin de la formation.

- Mode d'évaluation : fiche d'autoévaluation.

N° d'activité de formation : 73320036332